

Obligations Open Access dans les contrats européens H2020, ERC...

Les publications doivent :

- 
- 1- Etre déposées dans une archive ouverte au moment de la publication
 - 2- Etre mises en libre accès dans un délai maximum de 6 mois

Pour répondre aux obligations

Déposez dans HAL-Inserm, le portail Inserm de l'archive ouverte nationale



Fichier à déposer

- « **Version auteur** » si l'article est publié dans le mode traditionnel (copyright transféré à l'éditeur)
- « **Version éditeur** » si l'article est publié dans une revue Open Access ou si une option Open Access a été souscrite (licences Creative Commons)

A savoir

- HAL est connectée aux archives ouvertes OpenAIRE, PubMed Central
- L'éditeur BioMed Central dépose dans HAL-Inserm les articles ayant une affiliation Inserm

Vos questions sur l'Open Access : openaccess.disc@inserm.fr

CONTACTS

hal-insem@inserm.fr

Nathalie Duchange, Chercheur : 01 49 59 53 91

Christine Dupuis, Documentaliste : 01 49 59 56 93

Nadia Taibi : Ingénieur informatique : 01 49 59 56 74

Michel Pohl, Directeur adjoint du Département de l'Information Scientifique et de la Communication (DISC)

EN SAVOIR PLUS

[Le portail français du programme européen pour la recherche et l'innovation H2020 Programme Guidelines on Open Access to Scientific Publications and Research Data in Horizon 2020 July 2016](#)